

Communiqué de  
presse

## **La Confédération des buralistes prend acte de la position de la CNIL sur l'utilisation des caméras augmentées et défend l'éthique du réseau en matière de protection des mineurs**

Faisant suite à un cycle de consultations mené depuis mars 2025, la CNIL a rendu le 11 juillet un avis sur l'utilisation des caméras « augmentées » pour estimer l'âge des clients. Celles-ci sont déployées depuis plusieurs mois dans plusieurs centaines de bureaux de tabac, afin de contrôler la vente de produits interdits aux mineurs. La CNIL considère que l'usage de cet outil n'est « ni nécessaire, ni proportionné ».

Considérées depuis leur lancement comme un outil d'aide à la décision pour faciliter la demande d'un titre d'identité et ainsi prouver sa majorité, les caméras augmentées constituent avant tout un élément dissuasif auprès des mineurs, qui ne manquent pas de ressources pour s'approvisionner.

Déployés chez 1 000 buralistes de France, la caméra augmentée n'a jamais eu pour objectif de se substituer à la pièce d'identité, de même que notre programme pédagogique « Buraliste Officiellement Bienveillant », qui tend à rappeler les règles et la vigilance à avoir auprès de notre clientèle.

Conformément à la réglementation, le buraliste doit demander une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) à toute personne qui ne serait pas « manifestement » majeure, au moindre doute.

La Confédération des buralistes et les sociétés commercialisant des caméras augmentées tâcheront de prendre en compte l'avis de la CNIL afin de respecter le souhait des personnes ne souhaitant pas être filmés dans le point de vente.

Enfin, les enjeux d'éthique continueront d'être une priorité dans les travaux conduits par la Confédération des buralistes en améliorant les connaissances réglementaires de la profession et en luttant efficacement contre les tentatives de fraude de la part de mineurs, et ce dans nos 22 800 établissements accueillant plus de 10 millions de clients chaque jour.

### **Contact presse**

Service communication – 01 53 21 10 00 – [communication@buralistes.fr](mailto:communication@buralistes.fr)

